



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le 17 AVR 2025

ID : 057-245700695-20250409-C20250408_21_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Mme Marie-Josée THILL, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
	Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
	Christine ACKER	à	Bernard DORCHY
	Céline CONTRERAS	à	Hervé PATAT
	Nadine GALLINA	à	Régis HEIL
	Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Christopher PAQUET
	Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 2 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 40

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



21. Objet : Attribution de fonds de concours Environnement et Adaptation au changement climatique - Communes de Kanfen, Roussy-Le-Village, Fixem, Escherange, Volmerange-les-Mines, Contz-les-Bains, Gavisse

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2019 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2023 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 modifiant le règlement en faveur de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique pour les communes,

Considérant que des dossiers de demande de fonds de concours en faveur de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique ont été déposés :

- le 7 novembre 2024 par la Commune de Kanfen,
- le 4 décembre 2024 par la Commune de Roussy-Le-Village,
- le 9 décembre 2024 la Commune de Fixem,
- le 17 décembre 2024 par la Commune de Escherange,
- le 23 janvier 2025 par la Commune de Volmerange-les-Mines,
- le 27 janvier 2025 par la Commune de Contz-les-Bains,
- le 30 janvier par la Commune de Gavisse,

Considérant que les travaux prévus consistent en une rénovation thermique d'un bâtiment communal pour la Commune de Kanfen, un remplacement du système de chauffage dans un bâtiment communal pour la Commune de Volmerange-les-Mines, une opération de désimperméabilisation et végétalisation d'une cours d'école pour la commune de Gavisse, une reprise de l'étanchéité pour la Commune de Fixem, une installation d'un système photovoltaïque pour la Commune d'Escherange et un remplacement des éclairages publics par des dispositifs de type LED pour les Communes de Roussy-le-Village et Contz-les-Bains.

Considérant que les dossiers sont complets et répondent aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution en vigueur :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	% demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Kanfen	Rénovation thermique du presbytère	172 000,00 €	115 893,60 €	56 106,40 €	50 % du subventionnable et 16,31 % de la dépense totale	28 053,20 €	28 053,20 €
Roussy-le-Village	Remplacement points lumineux en LEDS (50 points)	23 198,52 €	0,00 €	23 198,52 €	50 % du subventionnable et 50 % de la dépense totale	11 599,26 €	11 599,26 €
Fixem	Reprise d'étanchéité d'un appartement communal	13 144,00 €	0,00 €	13 144,00 €	50 % du subventionnable et 50 % de la dépense totale	6 572,00 €	6 572,00 €
Escherange	Installation de panneaux photovoltaïques	313 258,83 €	169 492,32 €	70 000,00 €	50 % du subventionnable et 11,17 % de la dépense totale	35 000,00 €	108 766,51 €
Volmerange-les-Mines	Remplacement chaudière pour chaudière à condensation	29 993,67 €	0,00 €	29 993,67 €	50 % du subventionnable et 50 % de la dépense totale	14 996,83 €	14 996,84 €
Contz-les-Bains	Remplacement points lumineux en LEDS (locaux et stade)	18 984,47 €	0,00 €	18 984,47 €	50 % du subventionnable et 50 % de la dépense totale	9 492,23 €	9 492,24 €
Gavisse	Désimperméabilisation cours d'écoles	25 220,00 €	0,00 €	25 220,00 €	50 % du subventionnable et 50 % de la dépense totale	12 610,00 €	12 610,00 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 27 février 2025 et du Bureau communautaire en date du 8 avril 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours environnement et adaptation au changement climatique pour les communes suivantes :
 - Kanfen
 - Roussy-le-Village
 - Fixem
 - Escherange
 - Volmerange-les-Mines
 - Contz-les-Bains
 - Gavisse
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ces fonds de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions. Les Maires intéressés ne prennent pas part au vote.

Vote : Pour : 40
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 avril 2025

Le Président
 MICHEL P. QUET

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250409-C20250408_21_SI-DE



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250409-C20250408_22_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Mme Marie-Josée THILL, MM. Régis HEIL, Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, Valérie CARDET, M. Serge RECH, MMES Karine BERNARD, Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u>	Marie-Marthe DUTTA GUPTA	à	Michel HERGAT
	Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
	Christine ACKER	à	Bernard DORCHY
	Céline CONTRERAS	à	Hervé PATAT
	Nadine GALLINA	à	Régis HEIL
	Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Christopher PAQUET
	Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
	Joël IMMER	à	Benoit STEINMETZ

Absents excusés : Bertrand ALESCH, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE,

Date de la convocation : 2 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 39
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



22. Objet : Attribution de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal – Commune de Boust

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal,

Considérant que le dossier de demande de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal a été déposé, le 16 décembre 2024 par la Commune de Boust,

Considérant que les travaux prévus consistent à l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal ainsi qu'à la réalisation de frais annexe tel que la publication presse, la géo détection, le diagnostic amiante, la coordination SPS...

A ce jour, le montant disponible sur l'enveloppe de l'année 2025 est de 225 988,47 €. L'enveloppe 2026 n'a pas été consommée : le montant disponible est de 270 000 €.

Considérant que le dossier est complet et répond aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution :

Commune	Objet	Convention de MOD signée	Année sollicitée	Montant total du projet MOD EHT	Montant subventions obtenues ou estimées EHT	Plafond montant subventionnable EHT	% demandé/ montant subventionnable EHT	Montant du FC à verser par la CCCE EHT	Autofinancement communal EHT	Vérification : Participation communale minimale de 20% du projet d'investissement
Boust	Enloussement des réseaux aériens - Boust - Basse-Parthe - Rue du Moulinet Jardins	Oui	2025	275 000,00 €	0 €	<u>Enveloppe 2025 :</u>	<u>Enveloppe 2025 :</u>	<u>Enveloppe 2025 :</u>	165 000,00 €	
			150 000,00 €			40% de 150 000,00 €	60 000,00 €			
			<u>Enveloppe 2026 :</u>			<u>Enveloppe 2026 :</u>	<u>Enveloppe 2026 :</u>			
			125 000,00 €			40% de 125 000,00 €	50 000,00 €			
			<u>Montant total :</u>							
								110 000,00 €		

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Suivi des Travaux » en date du 20 février 2025 et du Bureau communautaire en date du 8 avril 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution du fond de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communale pour la Commune de Boust,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ce fond de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions. Le Maire de Boust ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250409-C20250408_22_SI-DE

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 avril 2025

Le Président,

Michel PAQUET

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes de CATTENOM et ENVIRONS" around the perimeter and "Le Président" in the center, with a small star at the bottom.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250409-C20250408_22_SI-DE